

ID: 031-213105471-20210706-DEL_2021_036-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

Séance du 1er juillet 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 19

Procurations: 10

Membre excusé : /

Votants: 29

Pour: 29

Date convocation: 25/06/2021

Compte rendu affiché le : 6/07/2021

Présents:

Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Vicky VALLIER, Gilles DURET,

Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations:

Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Ana ROLDAN à Françoise BARRERE, Raphaël RIGACCI à Jérôme BOUTELOUP, Olivier CHAPRON à Magali PATINET, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Dominique ALM, Morgane CARRA à Magali PATINET, Valentin DE MUER à Magali GRANDSIMON, Isabelle SIMONETTO à Mathilde ESCLASSAN, Jean-Paul ROBERT à Cillea DURET.

à Gilles DURET.

Excusé:

1

Secrétaire :

Fabio VITULLI

N° DEL/2021-036

Vu la délibération du Conseil Municipal de Seysses n° DEL/2021-021 du 10 avril 2021 portant sur l'adoption du Budget primitif principal 2021,

OBJET:

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ d'approuver la décision modificative n°1-2021 suivante :

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL /
DECISION MODIFICATIVE
N°1-2021

Rapporteur:

M. Jérôme BOUTELOUP, Maire

SECTION FONCTIONNEMENT:			
DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	
Virement à la section d'investissement	+ 168 097 €		
Taxes foncières et d'habitation		+ 104 087 €	
Dotation forfaitaire		+ 28 597 €	
Dotation de solidarité rurale		+ 32 342 €	
Dotation nationale de péréquation		+ 39 317 €	
Etat-Compensation des exo des taxes		+ 58 754 €	
foncières			
Etat-Compensation des exo de taxe		- 95 000 €	
	1 460 007 6	+ 168 097 €	
	DESIGNATION Virement à la section d'investissement Taxes foncières et d'habitation Dotation forfaitaire Dotation de solidarité rurale Dotation nationale de péréquation Etat-Compensation des exo des taxes foncières	DESIGNATION Virement à la section d'investissement Taxes foncières et d'habitation Dotation forfaitaire Dotation de solidarité rurale Dotation nationale de péréquation Etat-Compensation des exo des taxes foncières Etat-Compensation des exo de taxe d'habitation DEPENSES + 168 097 € + 168 097 €	



ID: 031-213105471-20210706-DEL_2021_036-DE

N° DEL/2021-036

SECTION INVESTISSEMENT:				
	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	
R 021-01	Virement de la section de fonctionnement		+ 168 097 €	
D 2115-01	Terrains bâtis	+ 138 088 €		
D 2182-01-60	Acquisition et habillage véhicule Police Municipale	+ 17 200 €		
D 2041581-01-54	SDEHG – Participation éclairage rond- point futur collège	+ 12 809 €		
SOU	S-TOTAL INVESTISSEMENT	+ 168 097 €	+ 168 097 €	

TOTAL GENERAL	+ 336 194 €	+ 336 194 €
---------------	-------------	-------------

Explications:

Il s'agit d'intégrer une augmentation des recettes perçues suite à la notification officielle des dotations de l'état (le budget a été voté selon une estimation).

Les 95 000 € en moins de l'article R 74835-01 sont intégrés dans les recettes supplémentaires de l'article R 73111-01.

Terrains bâtis : cette somme a permis l'achat du bâtiment limitrophe de la Mairie au n° 12 de la rue du Général de Gaulle (Décision n° 17-2021 : prix fixé à 130 000 € plus le prorata des taxes foncières).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 juillet 2021.

